

Solutions Déchets PRO

www.dechets-gironde.fr



Gérez vos déchets
professionnels
d'un simple clic !



Dossier p12



DÉCHÈTERIES PROFESSIONNELLES DE LA CUB

Guide pratique
détachable

DOSSIER SITE INTERNET

Gestion des déchets
professionnels en ligne

p6

GESTION COLLECTIVE DES DÉCHETS

Les grands principes à travers
des exemples girondins

p10

PRÉVENTION ECO-CONCEPTION

Mode d'emploi
et retour d'expérience

p18



Offrez à vos déchets la meilleure valorisation

Entreprise de valorisation globale des déchets, Ulysse est largement implantée dans le Grand Sud-Ouest à travers ses sociétés Editrans, Edisud Transport, Société Nouvelle Challenger et Ulysse Charentes.

Maîtrisant la chaîne de la gestion des déchets (collecte, tri, traitement, valorisation), Ulysse met en œuvre les process industriels qui garantissent une valorisation maximale des déchets en matières recyclées, en compost ou en combustibles de substitution.

Une offre économique et écologique

En favorisant le "tout valorisation", Ulysse propose aux collectivités et aux entreprises une meilleure maîtrise de leur coût de gestion, compte tenu de l'augmentation progressive de la TGAP pour le stockage des déchets. Prendre le parti d'un recyclage maximum répond par ailleurs aux exigences du Grenelle de l'environnement et contribue à préserver les ressources de la planète.

Un accompagnement de proximité

Bien ancrées localement, nos équipes ont une parfaite connaissance de leur territoire. Expertes et réactives, elles sont à votre écoute pour apporter les réponses sur mesure à vos besoins.

Prenez contact avec nos agences de Bordeaux et du Bassin d'Arcachon :

Bordeaux: 05 56 38 55 74

Bassin d'Arcachon: 05 57 76 07 20

EDITO



Des chiffres qui font du bien !

- **3 ans** : eh oui ! 3 ans déjà que les professionnels girondins consultent le site www.dechets-gironde.fr pour obtenir des informations concernant la nature, la collecte et le traitement de leurs déchets.
- **3 minutes** : c'est la durée moyenne d'une visite sur www.dechets-gironde.fr qui en compte plus de 6 000 par mois.
- **3** : c'est le nombre de numéros du magazine correspondant au site www.dechets-gironde.fr, déjà parus et distribués aux professionnels et c'est aussi le nombre moyen de pages consultées lors de chaque visite.

Les déchets... et même un peu plus

Après avoir abordé l'apport volontaire en déchèterie et l'utilisation du service de collecte des ordures ménagères dans les deux précédents numéros, ce nouvel opus du magazine traite de la gestion collective des déchets.

Pratique, il contient une fiche détachable avec le plan et les coordonnées actualisés des déchèteries professionnelles de la CUB. Le format idéal pour la boîte à gants de vos véhicules !

Vous trouverez également de nombreux exemples, bons plans et témoignages de professionnels girondins qui, par le traitement de leurs déchets, agissent en faveur de l'environnement et réduisent considérablement leurs coûts de gestion.

Un geste « durable » non négligeable, surtout en temps de crise...

Chaque numéro de votre magazine est l'occasion de progresser et d'aborder d'autres thèmes. Ainsi, vous trouverez dans les prochains numéros des sujets sur l'environnement, la gestion de l'eau, la maîtrise de la consommation énergétique...

Merci à nos partenaires, aux annonceurs et à tous ceux qui se sont prêtés au jeu du témoignage pour la réalisation de ce magazine.

Bonne lecture à tous et rendez-vous sur www.dechets-gironde.fr

SOMMAIRE



Déchets Gironde
Édition 2010

- Directeur de la publication : Yves Petitjean
- Comité de rédaction : Marianne Caritez, Xavier Blancher, Ludovic Groult, Sylvain Krummenacher, Vanessa Rispal
- Conception graphique, rédaction : Agence Citron Pressé (agence signataire de la charte de communication responsable Com'Avenir), Manuel Rulier
- Crédits photos : Fotolia, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde, 46 avenue Général de Larminat 33074 Bordeaux cedex
Tél. : 05 56 999 100
Fax : 05 56 999 101
www.cm-bordeaux.fr

Imprimé sur du papier recyclé

Dossier : Site Internet

6 > 7 **Rappel sur l'utilisation du site**
8 **Module de simulation des coûts**



Dossier Spécial : Gestion collective des déchets

10 > 12 **Ensemble pour mieux gérer nos déchets**
13 > 16 **Témoignages : 3 questions à :**

- **Nathalie GASTON** (Communauté de communes de Montesquieu)
- **Brice MUET** (Fédération Française du Bâtiment)
- **Rémy BOUFFET** (Carrosserie BOUFFET)
- **Nicolas CHAMBRE** (Club des entreprises de Pessac)

Dossier p12

Déchèteries professionnelles de la CUB

12 **Fiche pratique détachable**



Dossier : Prévention

18 > 20 **Eco-conception : mode d'emploi**
21 **Interview : 3 questions à Laurent KARRASCH (BELLOT SA)**
22 **Quizz : testez vos connaissances sur l'éco-conception**



Avec le soutien de



GI Informatique, entreprise d'insertion par l'activité économique, a recyclé 41 tonnes de DEEE en 2009



**Soutenez notre action d'insertion
en nous confiant vos déchets électroniques**



Neuf, occasion, recyclage,
SAV toutes marques,
maintenance J+1,
formation aux professionnels

GI Informatique
3, ZA du Pas du Soc
33480 ASENSAN
Tél. 05 57 88 10 98
Fax 05 57 88 76 47
www.gi-informatique.com

Entreprise labellisée

Ord*i*2.0

Vous aussi, devenez
partenaires du programme
national «Ordi 2.0»,
l'ordinateur social.

Renseignements au:
05 57 88 10 98 (option 4)

www.dechets-gironde.fr

4 rubriques et 1 module pour gérer les déchets professionnels en ligne

En quelques années, le site www.dechets-gironde.fr a gagné des milliers de visiteurs qui cherchent et trouvent en ligne des solutions pour éliminer leurs déchets. L'adresse est maintenant connue, ainsi que la répartition des visiteurs par rubrique. Ceci dit, certaines fonctionnalités méritent qu'on s'y attarde... en particulier le nouveau module de simulation des coûts.

Le bon plan

Il est possible de consulter et télécharger les solutions « dans l'entreprise » (moins d'1 % des visites). Ces fiches permettent de produire moins de déchets par la mise en place d'actions très simples (réutilisation des emballages cartons, des palettes en bois, ...) ou parfois un peu plus coûteuses avec l'acquisition de matériels (les fontaines de dégraissage ou à solvant, les chaudières à bois pour la gestion des sciures ou copeaux...).

Le site se présente sous la forme de quatre rubriques (**Agir, Comprendre, S'informer et Pratiquer**) à travers lesquelles on trouve des points de réglementation, de l'information locale et toute l'info pratique autour de la question « comment gérer ses déchets ? »

Agir

70 % des visites concernent cette rubrique, en particulier la liste de 82 déchets : les mobiliers multi-matériaux, les métaux, aérosols, bouteilles plastiques et les VHU (Véhicules Hors d'Usage)... Pour chacun d'entre eux, le plus souvent ce sont des contacts « prestataires » ou « déchèteries publiques et professionnelles » qui retiennent l'attention des internautes.

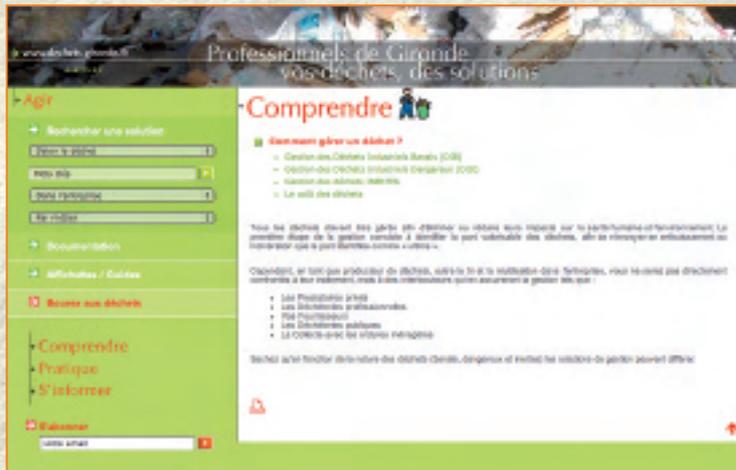
Important : à ce niveau de la recherche, le site peut aussi donner des renseignements sur ce que certains fournisseurs proposent et sur la mise en place de gestion collective soit par territoire, soit dans le cadre de filières métiers.

Par exemple, en choisissant les aérosols, si l'on clique sur la « gestion col-

lective métiers », on obtient une liste d'entreprises qui proposent des tarifs optimisés. Il ne reste plus qu'à cliquer sur chacune des fiches « prestataires » pour étudier les tarifs affichés.

Généralement, ceux-ci sont identifiés par le nom de l'opération collective, comme le « Défi de l'Environnement » pour les garages automobiles...

La rubrique Agir c'est aussi : la bourse aux déchets départementale (qui capte près de 6 % des visites du site), de la documentation (12 % des visites) avec des guides par filière métiers ou par déchet, des affiches, des fiches métiers, des textes réglementaires, et aussi le bilan d'actions spécifiques, comme le réseau des déchèteries professionnelles de la CUB.



Comprendre

Cette rubrique affiche un taux de fréquentation de 12 %. L'intérêt des internautes porte notamment sur la page qui aborde « le coût des déchets », suivie de très près par celle qui met en avant le « comment » de la gestion des différentes catégories de déchets. Ils y trouvent des réponses à leurs questions, notamment :

- « pourquoi dois-je payer pour me débarrasser de mes déchets ? »
- « Comment faire pour gérer mes déchets ? »
- « Que m'impose la réglementation ? »



Le petit +

Les objectifs du Grenelle déchet sont maintenant détaillés dans cette rubrique.

S'informer

Cette rubrique enregistre 8 % des visites du site.

Cette partie qui fait la part belle aux brèves, aux dossiers spécifiques (« Zoom ») ou aux initiatives locales (« Ils l'ont fait »), propose une information objective sur la gestion des déchets. L'objectif ? Mettre en avant la notion de prévention en limitant au maximum la production de déchets.



Pratique

La rubrique « Pratique » renvoie vers la base de données de la rubrique « Agir » et privilégie un autre système de recherche complémentaire. Cette partie du site affiche un taux de consultation de 5 %.

Rappel : Agir permet de trouver les solutions de gestion pour un déchet donné. L'annuaire des solutions de la rubrique Pratique contient, quant à lui, les coordonnées des déchèteries, des prestataires, ou même des fournisseurs, accessibles via un moteur de recherche dans lequel il suffit d'entrer un mot clé (nom, localité, code postal...).

Cette recherche peut aussi bien se faire par solution ou par déchet.

Le bon plan

La rubrique « Pratique », c'est aussi une présentation des offres des chambres consulaires, qui en plus d'une mission de conseil pour la gestion des déchets, peuvent accompagner les professionnels dans leurs démarches environnementales : eaux usées, maîtrise des consommations énergétiques, management environnemental par étape...

Un chiffre

De 2008 à 2009, www.dechets-gironde.fr
a gagné 5 000 visiteurs.
A ce jour, plus de 75 000 internautes l'ont consulté.

FOCUS



Le module de simulation des coûts de gestion des déchets

Depuis le 1^{er} août 2009, inconditionnels du site et nouveaux venus peuvent simuler les coûts de la gestion de leurs déchets.

Un principe simple

Ce module est accessible via la rubrique « Agir » et permet d'estimer le coût de la gestion des déchets en fonction de la solution choisie (prestation privée ou apport volontaire en déchèterie publique ou professionnelle). A chaque fois, l'internaute obtient une fourchette de prix de prestation en € HT. Avant de commencer la simulation, il est nécessaire d'indiquer son secteur d'activité (entreprise du bâtiment, des services, production, administration...) ou son statut (particulier, étudiant).

Quelques clics suffisent

Ensuite, il suffit de quelques clics sur la typologie du déchet choisi (dangereux ou non), sa caractéristique (liquide ou solide) et enfin le déchet recherché pour activer le module.

Enfin, l'internaute doit choisir sa solution : prestation privée ou apport volontaire.

Les prix pratiqués sont alors affichés sous forme de fourchettes, à la tonne ou au mètre cube.

Pour la prestation privée, le module propose la notion de coût liée à la location des contenants (benne, bac ou autres), au transport et au traitement. En revanche, pour l'apport volontaire en déchèterie, une seule fourchette tarifaire est indiquée.

Le module permet alors de connaître les prestataires ou déchèteries de Gironde qui proposent lesdits tarifs : un simple clic sur « trouver sa déchèterie » ou « trouver son prestataire » suffit !

« Dis moi quel est ton déchet, je te dirai comment l'éliminer »

Entre le 1^{er} août et le 15 décembre 2009, plus de 500 internautes ont utilisé le module. Les entreprises du bâtiment (25,5%) et les métiers de services (22,7%) sont les plus nombreux à cliquer dans cette option. Notons aussi la forte représentation des particuliers, étudiants et associations (18,4%).

L'amiante est le déchet le plus recherché dans les simulations avec un taux

de 14,6 %. Il semble donc que les entreprises du bâtiment soient toujours confrontées au retrait et à l'élimination des déchets d'éverites (amiante-ciment).

Viennent ensuite les ferrailles (9,3 %), le tout venant (7,3 %), les déchets verts (5,3 %), les papiers / cartons (4,5 %) et les huiles alimentaires (4,3 %).

Dans la catégorie des déchets dangereux, les simulations pour les batteries, les acides et les bases sont les plus demandées. Ces déchets affichent chacun un taux de consultation de 3,8 %.

Les autres déchets sont également demandés, mais dans une moindre mesure ; avec un taux moyen de consultation de 1 %.

Rappel

Traiter les déchets, c'est essentiel. Tri et valorisation sont nécessaires, mais le Grenelle de l'environnement est formel : ce qui prime, c'est la réduction des déchets. Eh oui ! Le déchet le moins cher et le moins polluant, c'est celui qu'on n'a pas produit...

Activité	Taux de représentation (%)
Bâtiment et TP	25,5
Services	22,7
Particulier, étudiant, association	18,4
Production	15,8
Alimentation	9,1
Administration, collectivité	8,5

Gestion des déchets industriels et de chantiers des entreprises.



Votre entreprise est-elle conforme à la réglementation ?

Un diagnostic « déchets » **GRATUIT** par un Conseiller Veolia Propreté

Pour en bénéficier, sans aucun engagement de votre part, il vous suffit de retourner le coupon-réponse par fax au :

05.56.49.26.05

ou de nous contacter par téléphone au :

05.56.49.75.00

Agence déchets industriels de Bègles

www.veolia-proprete.fr

Entreprise :

Fonction :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

E-mail :



Artisans, PME-PMI
Votre déchèterie professionnelle de proximité :

Un service adapté à vos besoins pour la gestion des déchets industriels banals et dangereux dans le respect des normes environnementales.

Pour tous renseignements :
Agence de Bègles/Déchèterie :
ZI de tartifume - 1, rue Louis Blériot - 33322 Bègles
Tél. : 05.56.49.75.00 - Fax : 05.56.49.26.05

Horaires d'ouverture :
Du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h00
et de 14h00 à 18h00
Le vendredi : de 8h30 à 12h00
et de 14h00 à 16h30



VEOLIA
PROPRETÉ

Dossier spécial

Ensemble, pour mieux gérer nos déchets

Gérer ses déchets est loin d'être une partie de plaisir, mais c'est une obligation, et plus encore, une responsabilité.

Pour une entreprise, c'est aussi une problématique importante qui peut mettre en jeu son image, ses performances, son développement économique... Dans ce cadre, la gestion collective des déchets apparaît comme une solution simple, efficace, économique... Proposer des filières de prise en charge des déchets respectueuses de la réglementation et à coûts optimisés, c'est une option de bon sens !

Définition

Gestion collective : c'est l'ensemble des opérations mises en œuvre pour assurer l'élimination conjointe de déchets produits par plusieurs entités, notamment des entreprises.

La Loi Grenelle 1 et les déchets

La politique française en matière de gestion des déchets est volontariste et s'articule autour de trois grands objectifs :

- > renforcer la réduction à la source des déchets par des actions de prévention,
- > développer le recyclage de la matière et des déchets organiques,
- > réduire les quantités de déchets partant en incinération ou en stockage.

Ces orientations ont été déclinées dans la loi de programmation du 8 août 2009 "mise en œuvre du grenelle de l'environnement", également appelée Loi Grenelle I, sous la forme d'objectifs chiffrés :

- > Réduction de 7% par habitant des quantités d'ordures ménagères et **assimilées (incluant les déchets des commerçants, des artisans et PME, PMI)** pendant les cinq prochaines années.
- > Augmentation du recyclage matière et organique :
 - atteindre 45% de recyclage des déchets ménagers et assimilés en 2015 (étape à 35% en 2012)
 - atteindre 75% de recyclage des emballages ménagers en 2012
 - **atteindre 75% de recyclage des déchets des entreprises en 2012 (hors IAA, BTP et agriculture).**
 - diminution de 15% des quantités incinérées ou stockées d'ici 2012.



Comment atteindre ces objectifs ?

La réduction dite à la source, doit être la première étape, et consiste à s'interroger sur le cycle vie de ses produits et services pour savoir comment minimiser la production de ses déchets. En parallèle, d'autres moyens existent afin d'en améliorer la gestion et d'en réduire les coûts.

> A plusieurs on est plus fort !

Pour tendre vers les objectifs du Grenelle, les entreprises doivent être capables de se regrouper. Elles trouvent ainsi des prestataires qui pourront répondre à leurs besoins en leur proposant des tarifs préférentiels. C'est ce que l'on appelle une gestion collective des déchets.

Après tout, la collecte des ordures ménagères n'est ni plus ni moins qu'une gestion collective pour les particuliers, sur un territoire défini par une commune ou un groupement de communes : syndicat, agglomération...

Pour unir ses efforts et viser le

même but, le regroupement est donc conseillé et doit être initié par un élément « moteur »...



> Le moteur du regroupement

Pour les entreprises, plusieurs « moteurs » existent, comme les Chambres consulaires, les organisations professionnelles, les clubs d'entreprises ou associations et même parfois des collectivités territoriales, dont la compétence première est la collecte et le traitement des ordures ménagères.

Quel regroupement proposer ? Certaines entreprises préféreront la collecte gratuite et régulière des papiers et cartons tandis que d'autres opteront pour un coût d'enlèvement du « tout venant »

moins onéreux que s'ils avaient été seuls. Une discussion s'impose et le bon choix ne peut se faire qu'après concertation.

> Garanties exigées !

Une gestion collective pourra porter sur un flux de déchets comme sur un territoire donné ou une filière d'activité. Mais pour qu'elle fonctionne, le prestataire qui répondra à la proposition exigera des garanties. En particulier un minimum d'adhésion, afin d'être sûr de pouvoir optimiser ses coûts de logistique.

Pour un enlèvement des déchets optimal, le moteur de la gestion collective (chambre consulaire, club d'entreprises...) devra assurer l'interface entre les entreprises (leurs besoins) et le prestataire de services (ses exigences).

Les actions collectives à l'assaut des déchets dangereux !

Depuis 2003, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde travaille avec les organisations professionnelles sur la mise en place de gestions collectives des déchets dangereux dans certaines filières, identifiées comme étant à l'origine de risques de pollution pour les milieux naturels.

Historiquement, ce sont les garages automobiles qui se sont posés la question de la gestion collective. Avec leurs huiles de vidange, leurs résidus de solvants et leurs batteries usagées, ils avaient tout intérêt à trouver une solution efficace de traitement. En effet, il est interdit de jeter ces déchets dans le réseau d'eaux usées ou dans la poubelle des ordures ménagères.

Bien sûr, des solutions existaient, mais à l'échelle d'une seule entreprise la charge financière que représentait le coût de la gestion des déchets dangereux était difficilement supportable.

> La Chambre de Métiers a mené l'enquête

La Chambre de Métiers a d'abord interrogé les entreprises de réparation automobile et les carrossiers : d'une manière générale, seules les grosses concessions travaillaient avec des prestataires privés, alors que les petites structures utilisaient dans presque 100 % des cas le service de collecte des ordures ménagères (porte à porte ou déchèterie) pour tous leurs déchets, sauf les huiles de vidange, collectées par une entreprise privée. Pourquoi ? Car c'était le seul déchet pour lequel il existait une « écotaxe », destinée à financer sa collecte et sa valorisation.

> 3000 tonnes de déchets dangereux en gestion collective, c'est possible !

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde, en partenariat avec les organisations professionnelles (CNPA, GNCR, UGAR), a consulté une dizaine de prestataires privés susceptibles de proposer la prise en charge et le

traitement des **3 000 tonnes de déchets dangereux** produites par les 1 370 garages automobiles girondins (hors huile de vidange).

PENA ENVIRONNEMENT, le Groupe CHIMIREC, VEOLIA ont proposé les meilleures solutions. Ainsi est né le « Défi de l'Environnement ». Aux tarifs optimisés, s'est ajoutée

A savoir

L'écotaxe pour les huiles de vidange est encore en vigueur et finance aussi la collecte et la valorisation d'autres déchets, tels que les piles, les déchets électriques, informatiques et les luminaires usagés (DEEE).

une aide de 50 % de réduction sur la facture, attribuée par l'Agence de l'eau Adour-Garonne dans le cadre de son programme de lutte contre la pollution diffuse des milieux aquatiques.



Le Défi de l'environnement, fort de son succès, avec 160 garages adhérents et 63 tonnes de déchets dangereux collectées la première année, a permis de lancer d'autres actions collectives. Ces dernières bénéficient des mêmes conditions de soutien que les garages dès l'année 2005 :

- Pressing Propre pour 130 entreprises,



- Imprim'Vert® pour 300 imprimeurs, photographeurs et sérigraphes,



- ReflexNature pour une centaine de photographes,

reflexnature

- Couleur Nature pour 1750 peintres en bâtiment



L'environnement dit merci à la gestion collective

Toutes ces actions collectives ne pourraient vivre sans les organisations professionnelles ... La **CAPEB**, par exemple, organise régulièrement des réunions d'information sur **Couleur Nature** pour inciter les peintres en bâtiment à utiliser les services d'un des prestataires agréés pour gérer dans le respect de la réglementation leurs déchets dangereux (pots de peintures, reste de solvants, ...) : 70 tonnes / an sont ainsi collectées et traitées.

Aujourd'hui, **555 entreprises artisanales** ont adhéré à ces gestions collectives et plus de **500 tonnes par an de déchets dangereux sont envoyées dans des filières de traitement adaptées.**

Votre interlocuteur :

*Pôle Environnement
de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat de Gironde*
Marianne CARITEZ
Tél. 05 56 99 91 42
marianne.caritez@cm-bordeaux.fr

> Les agriculteurs aussi...



ADIVALOR®

Les agriculteurs ont aussi leur gestion collective ! ADIVALOR propose, quatre fois par an, un dépôt gratuit des produits agricoles en fin de vie (emballages vides de produits phytosanitaires, produits phytosanitaires non utilisables, emballages vides de produits fertilisants) connus sous les terminologies suivantes : EVPP, PPNU ou encore EVPF.

Généralement, la période de dépôt dure 5 jours et incite l'agriculteur à amener ses produits vers son distributeur où ils seront ensuite collectés et traités par un prestataire privé.

Un mois avant chaque campagne de collecte, les dates et lieux de dépôt sont disponibles sur www.gironde.chambagri.fr, www.adivalor.fr et dans la rubrique **s'informer** de www.dechets-gironde.fr.

Vers une logique de territoire

Les actions de gestion collective ne répondent pas seulement aux besoins d'une filière particulière qui produit des déchets spécifiques. Parfois, ce qui prime, c'est l'intérêt de tout un territoire. Installer une gestion collective des déchets à l'échelle de plusieurs communes ou d'un regroupement de zones artisanales, industrielles ou commerciales, c'est un bon plan économique ! L'optimisation des coûts de la gestion des déchets permet en effet de diminuer significativement les distances à parcourir et le temps de collecte. Moins de temps, c'est aussi moins d'argent dépensé.

En Gironde, les systèmes de gestion collective sont souvent initiés par des associations, comme **CEPAGE** (à l'initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Libourne). Cette dernière permet de collecter et traiter 4000 tonnes de déchets/an auprès de 130 entreprises sur un territoire allant de Libourne jusqu'à Sainte-Foy la Grande. **50 % de ces déchets sont valorisés.**

Contact :

CEPAGE
Chambre de Commerce
et d'Industrie de Libourne
Philippe BENSOUSSAN
Tél. 05 57 25 40 20
serq@libourne.cci.fr



Un préjugé balayé

Malgré une idée fort répandue, ce qui coûte le plus cher, à l'heure actuelle dans le domaine de la gestion des déchets en général, ce n'est pas le traitement, mais la logistique (le transport, la manutention, le personnel qualifié...).

La gestion collective, c'est vous qui en parlez le mieux !

Pour une meilleure maîtrise des dépenses énergétiques, un tri et une valorisation optimisés des déchets, professionnels et collectivités travaillent main dans la main. De plus en plus de systèmes de gestions collectives des déchets sont mis en place sur le territoire girondin. Chacun y trouve son avantage. Retours d'expériences...

3 questions

à Nathalie GASTON :

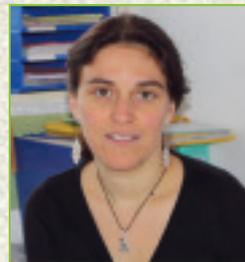
« Gérer collectivement les déchets pour optimiser les coûts et faire un geste pour l'environnement »

La gestion collective pour les entreprises, à quoi ça sert ?

Cela permet de réduire les coûts de ramassage et de traitement des déchets, notamment en réduisant le nombre de passages des camions de collecte. Des allers et venues rationalisés, c'est aussi moins de pollution et une meilleure gestion du tri. En mettant en place une gestion collective des déchets sur son territoire, la Communauté de Communes de Montesquieu affiche clairement son ambition : rationaliser les transports et proposer des solutions pour la valorisation des déchets des professionnels. Le Grenelle de l'environnement impose qu'ils soient valorisés à 75% d'ici 2012. Autant commencer tout de suite.

Qui est concerné ?

Une centaine d'entreprises réparties sur trois zones d'activités du territoire communautaire (zone de la Rivière à Léognan, zone de La Prade à Saint Meynard d'Eyrans et zone des Pins Verts à Saucats) bénéficiera cette année d'une gestion collective des déchets. La collecte mutualisée concernera les papiers/cartons, le tout venant et les palettes bois. La collecte des ordures ménagères résiduelles restera inchangée.



Nathalie GASTON

Responsable du service environnement à la Communauté de Communes de Montesquieu.

Les entreprises sont-elles satisfaites ?

Les réunions organisées par la Communauté de Communes de Montesquieu ont montré l'implication des entreprises. Chacun comprend l'intérêt de la démarche : mieux trier, c'est faire des économies tout en préservant l'environnement. Nous avons voulu créer un système souple : chaque entreprise peut négocier l'enlèvement de déchets avec le prestataire. Ce dernier peut même racheter certains déchets, comme le carton ou le bois. Si la gestion collective permet un service sur-mesure, de plus en plus de professionnels souhaitent y adhérer.



Un contact

environnement@cc-montesquieu.fr

Tél. : 05 57 96 01 22

ou 05 57 96 01 24

3 questions

à Brice MUET :

« Nous sommes catalyseurs de projets de gestion collective des déchets »

“ Les professionnels du bâtiment sont-ils, plus que les autres, impliqués dans des projets de gestion collective des déchets ?

Ils sont organisés et ont compris assez tôt quel intérêt ils avaient à mutualiser les coûts et à optimiser les collectes. De plus, ces professionnels produisent parfois des déchets dangereux comme les boues de peintures à base de solvant organique (les fonds de pots) qu'ils doivent faire traiter dans les meilleurs délais et au meilleur coût. Souvent, et nous le regrettons, les fabricants de peinture leur proposent un contrat stipulant que les déchets seront enlevés et traités, à condition que l'entreprise achète un certain volume de peinture.

Quel rôle joue votre fédération dans la mise en place de gestions collectives des déchets ?

Même si certaines filières de productions ont organisé leurs collectes, tous les professionnels n'ont pas le temps de le faire. Dans ce cas, nous pouvons jouer le rôle de catalyseur. Nous facilitons la mise en relation des producteurs de déchets avec des partenaires capables d'assurer une collecte et un retraitement. Par exemple, il y a un an et demi, nous avons connecté des producteurs de panneaux bois avec des producteurs de déchets bois que sont les menuisiers, afin d'organiser une collecte à faible coût. Quand le camion livre des panneaux de bois chez un menuisier, il peut aussi enlever un grand sac de déchets bois qui serviront à sécher, par combustion, d'autres panneaux de bois en cours de production. C'est purement et simplement de la valorisation...



Brice MUET

Chargé de mission environnement à la Fédération du Bâtiment d'Aquitaine

Et demain ?

Nous continuerons d'assurer une veille juridique et technique sur le thème de l'environnement dans les métiers du Bâtiment. Il faudra remettre à jour les Plans Départementaux de gestion des déchets du BTP qui datent du début 2000 afin de mettre en évidence les flux de déchets : où sont-ils produits ? Éliminés ? Où manque-t-on de centres de tri ? De valorisations énergétiques ? etc. Je pense également que la question des économies d'énergie deviendra aussi importante que celle du retraitement des déchets.



Quelques chiffres

La Gironde compte environ 8 000 entreprises dans le secteur du bâtiment, qui produisent annuellement 533 000 tonnes de déchets dont 71% de déchets inertes (gravats facilement valorisables), 25% de déchets non dangereux et 4% de déchets dangereux. (Données 2002)



Un contact

FFB Aquitaine : Brice MUET
MuetB@aquitaine.ffbatiment.fr
Tél. : 05 56 43 61 36



3 questions

à Rémy BOUFFET :

« J'ai envie de laisser une terre propre à mes enfants »

Quels types de déchets produisez-vous ?

Mon père a repris cette carrosserie en 1974 et je l'ai rejoint il y a 20 ans. A son époque, le traitement des déchets n'était pas une préoccupation majeure. Depuis, tout a changé : non seulement nous sommes devenus plus soucieux du devenir de nos déchets, mais en plus leur nombre a augmenté. Un carrossier fait beaucoup de déchets : du verre, de la peinture, des plastiques, des papiers propres ou souillés, des batteries usagées, du liquide de refroidissement, de l'huile, de la ferraille... Pendant longtemps, nous les avons apportés dans une déchèterie municipale.

Aujourd'hui, comment êtes-vous organisé pour la collecte et le retraitement de vos déchets ?

J'ai peu de temps à consacrer au suivi de tous ces déchets, alors c'est mon père qui s'en charge ! Ce n'est pas facile : nous avons du mal à obtenir des informations claires sur nos droits et nos obligations, sur les règles en vigueur. En 2005, notre syndicat, le GNCR (groupement national des carrossiers réparateurs) et la Chambre de Métiers ont initié une démarche collective pour mieux maîtriser les coûts de collecte et de traitement de nos déchets. Nous avons pris le train en marche.



Rémy BOUFFET

Chef d'entreprise
de la carrosserie Bouffet
à Villenave d'Ornon

Qu'y avez-vous gagné ?

Un sentiment du devoir accompli, et une certaine sérénité : c'est nous qui créons le déchet, c'est donc à nous de suivre son parcours et de contribuer à sa valorisation. Même les carrossiers ont envie de laisser une terre propre à leurs enfants ! Mais s'impliquer dans la gestion collective des déchets, c'est aussi beaucoup de temps et quelques soucis administratifs : nous avons dû créer des aires de stockages, investir dans des bacs, nous devons respecter un cahier des charges, noter scrupuleusement les déchets collectés, classer les bons qui nous indiquent qu'un déchet a bien été recyclé.

Mais ce système nous a tout de même permis de faire baisser les tarifs de retraitement. Les prix sont raisonnables et le ramassage rapide. On nous appelle 48h avant chaque passage. La prochaine étape ? La collecte et la valorisation des batteries de voiture électriques.



Un contact

Site du GNCR :

<http://www.ffc-reparateurs.org/>



3 questions

à Nicolas CHAMBRE :
« Il suffit de s'asseoir autour
d'une table et de parler... »

“ Un club d'entreprises
avec une mission
« développement durable » ?

Eh oui ! C'est une spécificité de notre club depuis dix ans déjà. Mon prédécesseur était, comme moi, ingénieur de l'environnement. Je suis en charge d'actions environnementales. Et le Club engage auprès de ses adhérents des actions collectives qui correspondent à des besoins liés au développement durable, tels que les pré-diagnostic et diagnostics énergétiques et le Plan de Déplacement des Entreprises dont nous sommes les précurseurs en Gironde. Cette antériorité nous a permis de gagner la confiance de partenaires tels que le Conseil régional, l'ADEME, le Conseil général, la CUB et la mairie de Pessac, bien entendu.

**Concrètement, comment
aidez-vous les entreprises
à mieux gérer leurs déchets ?**

Nous avons monté une commission de travail en 2002 pour diagnostiquer les besoins des entreprises du parc industriel pessacais qui représente 20 000 salariés. Notre force, c'est de pouvoir réunir les entreprises, les partenaires (l'Ademe, l'agence de l'eau, etc) et les opérateurs comme Pena Environnement ou Sita Suez Environnement. Chez nous la gestion collective des déchets a débuté comme ça : on s'est assis autour d'une table et on a discuté ! Les sociétés adhérentes au club ont des profils très différents, de la TPE à la multinationale, avec une dominante tertiaire. Nous avons donc initié deux types de collectes : l'une pour les Déchets Industriels Banals (DIB) et l'autre pour les Déchets Industriels Dangereux (DID).



Nicolas CHAMBRE

Chargé de Mission
Développement Durable
au Club des entreprises
de Pessac.

Chaque entreprise qui le désire paie une adhésion à l'année, mais a le droit ensuite de négocier avec le prestataire. Ce dernier s'engage à faire un audit gratuit de la situation des déchets au sein de l'entreprise. Ce système économique et écologique (la tournée des camions est optimisée) concerne aujourd'hui plus d'un tiers des entreprises du club, soit 50 sociétés. Elles sont globalement satisfaites du service et louent sa souplesse, sa réactivité. Les deux prestataires sont eux-mêmes des adhérents du club : cela renforce la proximité entre les producteurs de déchets et le collecteur.

Prochaine étape ?

Nous souhaitons faire un état des lieux de nos démarches en faveur de l'environnement depuis la création du club : combien de tonnes de déchets ont été retraitées ? Comment ont-elles été valorisées ? Combien d'entreprises ont participé ? Quels secteurs doit-on privilégier ? Etc. Ce diagnostic permettra d'optimiser l'offre des prestataires et d'affiner notre conseil aux entreprises adhérentes du club. Nous voulons également nous lancer dans la collecte et le traitement des déchets électriques et électroniques. L'an dernier nous avons proposé une collecte de D3E gratuite pendant la semaine du développement durable... et ce fut un beau succès !

Un contact

Club des entreprises de Pessac
nicolas@clubentreprises.fr
Tél. : 05 57 02 12 17
<http://www.club-entreprises-pessac.com/club/frames.htm>



Eco-innovation : l'Aquitaine lance son appel à projets 2010

Organisée par le Conseil régional, OSEO, l'ADEME, la DIRECCTE et l'Agence de l'Eau Adour Garonne, avec le soutien du fonds FEDER et en collaboration avec INNOVALIS Aquitaine et les Pôles de compétitivité ou clusters XYLOFUTUR, AVENIA et CREAHD, **cette opération est destinée aux entreprises de la région Aquitaine qui :**

- souhaitent réaliser un développement éco-innovant,
- se diversifient en créant de nouvelles éco-activités,
- mettent au point des produits éco-conçus (réflexions sur l'utilisation des matières premières, la gestion des déchets, de l'énergie...),
- innovent dans des modes d'organisation ou de production durables.

Tous les secteurs d'activités sont concernés ainsi que **toutes les phases de projets** : Etudes préalables, Recherche & Développement, Démonstration...

L'appel à projet 2010 est lancé pour toute la durée de l'année 2010, avec le calendrier suivant pour le dépôt et l'examen des candidatures :

Sessions	Dates limite de dépôt des dossiers	Comité de sélection
N°1	1 ^{er} mars	16 mars
N°2	1 ^{er} juin	15 juin
N°3	1 ^{er} octobre	12 octobre

Dépôt des candidatures directement sur le site portail de l'éco-innovation en Aquitaine : <http://eco-innovation.aquitaine.fr>

NB : Pour que la candidature soit prise en compte, la 1^{ère} page du dossier de candidature datée et signée sera adressée par courrier au Conseil régional (voir les modalités de l'appel à projets 2010).

Les lauréats recevront une aide individuelle ou collective sous la forme d'un accompagnement au montage scientifique, technique et financier du projet, d'une subvention ou d'une avance remboursable, d'une mise en réseau avec les acteurs de l'innovation en France et en Europe.

Les modalités de l'appel à projets 2010 et le dossier de candidature sont téléchargeables sur le site d'INNOVALIS Aquitaine :
www.innovalis-aquitaine.org

Pour tout renseignement ou assistance concernant le dossier de candidature, **votre contact chez INNOVALIS Aquitaine :**

Christophe RAOUX
Responsable projets Environnement & Energie
Ligne directe : 05 56 15 11 84
Portable : 06 08 71 07 13
christophe.raoux@innovalis-aquitaine.org



Dossier prévention

L'éco-conception, mode d'emploi

Trier, traiter et valoriser ses déchets, c'est bien... mais concevoir ou utiliser des produits et des services qui intègrent dès le départ les paramètres environnementaux (réduction de l'impact environnemental, recyclage), c'est encore mieux. Cette approche préventive concerne les entreprises de tous secteurs. Ce que l'on nomme « éco-conception » peut même intéresser l'ensemble des acteurs économiques : fournisseurs de matières premières, fabricants, distributeurs, acheteurs publics et privés... C'est écologique et économique. Mais comment ça marche ?

> De la naissance du produit à sa valorisation

L'éco-conception est une approche préventive des impacts environnementaux qui se base sur l'ensemble du cycle de vie du produit : depuis l'extraction des matières premières jusqu'à la valorisation du produit en fin de vie, en passant par les étapes de fabrication, de transport et d'utilisation.

A chacune de ces étapes, les impacts environnementaux peuvent être de différentes natures et plus ou moins importants : pertes en énergie, rejets d'eaux usées, émissions de gaz à effet de serre, contribution à l'épuisement des ressources naturelles etc.

Pour limiter ces impacts, l'éco-concepteur intègre la dimension environnementale dès l'origine du projet. Pour ce faire, il doit passer nécessairement par une étape d'évaluation afin de savoir où se trouvent les impacts les plus significatifs et concevoir son produit en conséquence.

L'éco-conception est une démarche transversale qui intéresse non seulement les concepteurs du produit mais également l'ensemble des acteurs économiques : fournisseurs de matières premières, distributeurs, acheteurs...

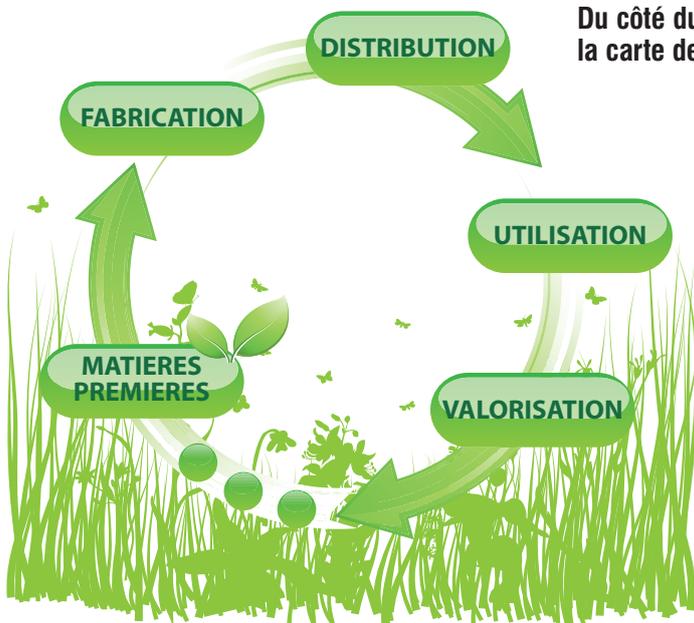
> Eco-conçu et performant !

Cette démarche doit se faire en conciliant les contraintes techniques, économiques et environnementales. Un éco-produit issu d'une démarche d'éco-conception doit impérativement rendre la même qualité de service que le produit d'origine.

Ainsi sont nés des vêtements de ski en polyester recyclé et recyclable, des chaussures de randonnée qui utilisent des matériaux renouvelables tels que le chanvre, un aspirateur nouvelle génération équipé d'un moteur permettant de réduire sa consommation électrique de 20%...

Du côté du consommateur comme du producteur, on a tout à gagner à jouer la carte de l'éco-conception.

Le cycle de vie d'un produit



Définition

« Eco-conception : conception d'un produit en accord avec les préceptes de l'écologie, avec le respect des ressources naturelles et de l'environnement »

REC Collecte, tri, transport et traitement des déchets industriels et commerciaux.

REC Location de bennes et de compacteurs

!SX
Environnement

**La nouvelle déchèterie professionnelle
de Bordeaux-Nord**

TEL: 05 56 69 76 56



**Des solutions clés en main
au service de la propreté
et de l'environnement.**

> En détail, comment s'y prendre ?

Il s'agit tout à la fois :

- de mieux maîtriser les risques et les coûts liés au cycle de vie des produits,
- d'anticiper les attentes naissantes des donneurs d'ordre ou des consommateurs, favorables à une meilleure prise en compte de l'environnement,
- ou encore de faire de l'environnement un facteur nouveau de dynamisation et de créativité lors des processus de création et de conception de produit.

Pour cela, l'entreprise devra réaliser un travail d'analyse des coûts, des flux de matières premières, des consommations énergétiques en recueillant des informations auprès de ses fournisseurs et distributeurs et s'attacher à connaître précisément tous les maillons de la chaîne : matières premières,

fabrication, transport, utilisation et fin de vie du produit.

Une fois les informations collectées, des outils d'analyse de cycle de vie permettent de réaliser un bilan « Forces et Faiblesses ».

Il en existe de nombreux, **comme le fascicule de documentation de l'AFNOR FD X30-310, la norme expérimentale ISO 14062 « management environnemental - intégration des aspects environnementaux dans la conception et le développement de produits », le Bilan produit de l'ADEME...**

Le résultat produit par ces outils est une véritable aide à la décision dans les choix de conception, mais il n'y a pas de recette universelle : à chaque entreprise de choisir, en fonction de ses produits, de son mode d'organisation, parmi les outils existants, celui qui lui est le plus adapté ou de développer ses propres outils.

> Une approche économe ?

Contrairement aux idées reçues, cette démarche ne coûte pas plus cher qu'une approche « classique ». Au contraire, elle est source d'économie d'énergie, de matières, d'eau et de réduction des pollutions et des déchets...

Une étude franco-canadienne réalisée en 2008 a permis de conclure que les retombées économiques directes liées à l'éco-conception sont encourageantes.

À peu d'exceptions près, toutes les entreprises qui ont été rencontrées ont noté des améliorations notables dans leurs comptes d'exploitation. En outre, les retombées non tangibles - amélioration de l'image, relations avec les parties prenantes, développement de la créativité - se sont aussi avérées être importantes.

Un logiciel pour l'analyse du cycle de vie simplifiée :

l'ADEME propose gratuitement sur son site internet de télécharger un logiciel, appelé « Bilan Produit » qui s'inspire, de l'Analyse du cycle de vie du produit.

L'outil permet aux entreprises qui s'engagent dans une démarche de réflexion de disposer de premières informations sur 8 indicateurs clés d'impact environnemental et d'identifier des premières pistes pour éco-concevoir.

www.ademe.fr rubrique management environnemental



ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
 Téléchargement du logiciel Bilan Produit
 Veuillez vous identifier ou vous inscrire afin de télécharger la dernière version du logiciel Bilan Produit :

BILAN PRODUIT
 Téléchargement du logiciel Bilan Produit v2.0
 Email :
 Mot de passe : [Mot de passe oublié ?](#)
 Mémoriser le mot de passe
[S'inscrire](#)



Et dans la pratique ça donne quoi ?

L'entreprise Bellot, à Gradignan, fabrique du matériel vitivinicole. Récemment, elle s'est engagée dans une démarche mêlant design et éco-conception afin de renouveler une gamme de bondes (pour l'étanchéité des cuves) datant des années 60.

3 questions

à Laurent Karrasch :
« Un produit éco-conçu est avant tout un bon produit »

Qu'est ce qui a motivé ce projet ?

En 2008, nous avons profité d'une aide au Design dispensée par le Conseil régional et l'ADEME pour repenser notre gamme de bondes. En discutant avec le designer et le cabinet d'ingénierie qui devaient travailler sur ce projet, nous avons vite compris l'intérêt qu'il y aurait à le combiner avec une démarche d'éco-conception. Je voulais non seulement un produit plus beau, plus ergonomique, plus efficace, mais aussi plus respectueux de l'environnement. Dans quelques années, c'est certain, nous aurons l'obligation légale de concevoir des produits dans un souci écologique. Nos clients viticulteurs sont déjà soucieux de l'impact de leur activité sur l'environnement. Nous obéissons à la même logique.

Qu'a démontré votre éco-bilan ?

Que nous pouvions par exemple réduire le PVC servant à fabriquer les bondes de barriques, qu'il était possible aussi de minimiser la dose de soufre à l'usage, ou que notre système de commande pouvait être rationalisé afin d'éviter la multiplication des transports par avion (kérosène) vers les Etats-Unis. L'éco-conception peut générer des économies de matière, donc d'énergie et prévenir les déchets ! Pour obtenir ce résultat, nous avons dû prendre en compte l'impact du produit fabriqué sur toute sa durée de vie, de l'approvisionnement en matière première jusqu'au recyclage 20 ans après...



Laurent Karrasch

Directeur général
de la société Bellot

Aujourd'hui qu'avez vous gagné à entrer dans cette démarche d'éco-conception ?

Une meilleure qualité de nos produits. Plus ergonomiques, plus solides, ils correspondent encore mieux aux besoins de nos clients. Selon moi, un produit éco-conçu, c'est d'abord un très bon produit.

Ainsi, nos bondes sont nettement plus compactes. On peut en empiler jusqu'à 6 fois plus dans les cartons. Nous en transportons davantage pour une dépense équivalente en kérosène. Plus étanches, elles perdent 20% de soufre en moins lorsqu'elles sont fixées sur les cuves. Leur durée de vie en est accrue. Plus généralement, pour notre entreprise, cette réflexion menée dans le cadre de l'éco-conception a permis de resserrer les liens entre les équipes et de fédérer les collaborateurs autour d'un produit dont nous sommes tous fiers.

A savoir

La démarche de la société Bellot lui a permis de remporter le premier prix éco-conception du trophée Aquitain du Design industriel (TADI) en décembre 2009. La nouvelle gamme de bondes éco-conçues devrait sortir dans le courant de l'année 2010. Leur prix approchera celui des anciens modèles, soit 120 €.

« L'éco-conception d'un produit doit faire en sorte que son tarif reste acceptable » affirme Laurent Karrasch.



Contact

BELLOT S.A
Tél. : 05 56 75 59 44
www.bellot-sa.com

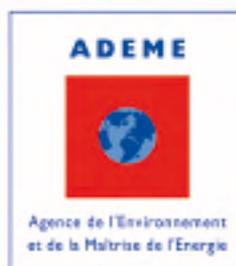


Testez vos connaissances et répondez à notre Quizz de l'éco-conception

- A.** Pour éco-concevoir un produit, seules les étapes de fabrication et de traitement en fin de vie sont réellement à considérer ? _____ VRAI FAUX
- B.** Les résultats d'une démarche d'éco-conception n'apportent une incidence que sur la réduction des impacts environnementaux du produit ? _____ VRAI FAUX
- C.** Les éco-produits sont des produits plus chers ? _____ VRAI FAUX

La réduction des déchets
Ça marche,
Ça rapporte,
Ça profite à tous !

L'ADEME vous offre un accompagnement technique et financier.
Entreprises, associations, collectivités locales répondez à l'appel à candidature.
Rendez-vous sur www.ademe.fr/aquitaine



Opération menée dans le cadre du Réseau Aquitaine déchets



Réponses :

A. FAUX : Tout le cycle de vie est à prendre en compte, c'est à dire l'extraction des matières premières et l'énergie nécessaire, la fabrication, le transport, l'utilisation jusqu'à la fin de vie du produit (traitement, recyclage ...). C'est le principe même de l'éco-conception !

B. FAUX : Une démarche d'éco-conception permet aussi de se différencier par rapport à la concurrence. Le produit est plus innovant et donne une meilleure image de l'entreprise...

C. VRAI et FAUX : Dans certains cas, éco-concevoir votre produit peut entraîner un surcoût, mais celui-ci sera justifié puisqu'un éco-produit est synonyme de qualité et de durabilité. En effet, si un meuble dure 10 ans au lieu de 5, le surcoût sera atténué dans le temps. Notons cependant que, dans certains cas, l'éco-conception de votre produit peut vous permettre de réduire vos coûts, si vous opérez une réduction de la matière première ou que vous optimisez la logistique nécessaire à la production et au transport...





SITA Sud Ouest au service des professionnels

Notre déchetterie réservée
aux artisans et professionnels
vous accueille du lundi au
vendredi de 7h30 à 16h30
avec des solutions adaptées
à vos besoins.

.....
Rue Gutenberg
Parc Bersol
33600 Pessac
Tél. 05 57 26 43 88
Fax : 05 57 26 43 89
www.sita.fr





Un déchet ? Une solution !



Solvants
Filtres
Encres
Batteries
...



Cartons
Bois
Plastiques
Fers
...



Déchèterie
professionnelle

Une question ? contactez-nous...

PÉNA ENVIRONNEMENT

4773, route de Pierroton - 33127 ST-JEAN-D'ILLAC

TÉL. : 05 57 97 37 77 - FAX : 05 57 97 37 73

E-mail : environnement@groupepena.fr

Web : www.pena.fr

